

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

L'échouement du pétrolier "Amoco Cadiz" en mars 1978 a eu des suites à l'organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime et à la Conférence sur les droits de la mer. On a voulu étendre la protection accordée à l'environnement marin. Le Canada, très actif à ces conférences a poursuivi son action au sein d'autres organisations intéressées à la conservation et à la protection de l'environnement. Au niveau bilatéral, des discussions ont eu lieu entre le Canada et les Etats-Unis sur une foule de sujets tels le système de gestion de la circulation maritime et la pollution transfrontière de l'atmosphère. Des discussions ont aussi eu lieu entre le Canada et le Danemark et elles ont porté sur le développement de mesures d'urgence contre la pollution marine.